

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENCE - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-002-18673/25/CM

**■ Mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire
140137**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le label « Grand Site de France » a été créé pour garantir l'excellence de la préservation et de la gestion des paysages français les plus remarquables suivant les principes du développement durable. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a donné un fondement juridique à ce label, désormais inscrit dans le Code de l'environnement (article L. 341-15-1). Concors Sainte-Victoire a été labellisé Grand Site de France en 2004 et cette distinction lui a été renouvelée 2 fois depuis. La gouvernance du site, qui traduit la démarche partenariale de gestion durable et concertée dont il bénéficie, est une des composantes essentielles de l'attribution du label. Lors de la séance du 15 décembre 2022 le Bureau de la Métropole a approuvé une nouvelle organisation des services métropolitains reposant sur 6 Directions Générales Déléguées. La gouvernance du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire, dont la gestion est portée par la Métropole Aix-Marseille Provence depuis 2017, doit donc évoluer pour s'inscrire dans ce nouveau cadre.

Il est proposé que la gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire soit organisée ainsi :

Un Comité de Gestion :

Sur le principe de la structuration du comité syndical du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ayant assuré la gestion du Grand Site de France jusqu'à intégration de cette compétence à la Métropole Aix Marseille Provence le 1^{er} janvier 2017, il est consulté sur le cadrage budgétaire, la priorisation, le périmètre et le suivi des actions du Grand Site de France.

Il se réunit trois fois par an et peut également être convoqué pour des sessions exceptionnelles lorsque la nature du sujet le justifie,

Il est composé comme suit :

- Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence : la Présidente ou son représentant.
- Pour le Bureau Métropolitain : 3 membres désignés du Bureau Métropolitain.
- Pour le syndicat mixte Pays Provence Verte : le Président ou son représentant.
- Pour la communauté de communes Provence Verdon : le Président ou son représentant.
- Pour la communauté d'agglomération Provence Verte : le Président ou son représentant.
- Pour les communes : le Maire de chacune des 17 communes de son périmètre ou leur représentant.
- Pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône : 7 représentants désignés par le Conseil Départemental.
- Pour le Conseil Départemental du Var : 1 représentant désigné par le Conseil Départemental.
- Pour le Conseil Régional PACA : 2 représentants désignés par le Conseil Régional.

La Présidence du Comité de Gestion est assurée par le Conseiller Métropolitain délégué au Grand Site Concors Sainte-Victoire désigné par arrêté de la Présidente pour la représenter.

Les missions portées par ce Conseiller délégué sont de représenter la présidente au Comité de gestion, aux Comité de pilotage et Comité scientifique et technique dédiés au Label Grand Site de France, au Comité de pilotage Natura 2000, au Comité consultatif des massifs forestiers, au Conseil consultatif de la Réserve Naturelle Nationale Sainte-Victoire et dans les comités de pilotages spécifiques créés pour les grands projets en cours.

Il est également membre du Conseil d'administration du Réseau des Grands Sites de France ; il participe à ses rencontres annuelles et à des expertises sur d'autres espaces naturels ; il assure un suivi des dossiers en gestion du Grand Site de France ; et il répond enfin aux nombreuses sollicitations médias (presse, radio, télévision).

Au regard des différentes missions, il est désormais institué une Vice-Présidence pour le Comité de gestion, qui notamment permettra de suppléer le Conseiller délégué.

Un Comité de Pilotage et un Comité technique et scientifique « Grand Site de France » :

Un Comité de pilotage et un Comité technique et scientifique ont été créés par arrêté inter préfectoral des Bouches-du-Rhône et du Var du 2 mai 2018 pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France », porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence autour des sites classés du massif de la Montagne Sainte-Victoire et du Concors.

- Le Comité de pilotage réunit les partenaires institutionnels et financiers (Etat et collectivités locales), et est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées sur le territoire du Grand Site ; il valide les politiques et les programmes d'actions proposés ; la co-Présidence de ce Comité est assurée par le Délégué Métropolitain représentant la Présidente de la Métropole.
- Le Comité scientifique et technique rassemble les établissements publics, professionnels, associations et personnes qualifiées travaillant sur le territoire ; il constitue une instance de proposition et de concertation qui permet de fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet commun qu'ils ont contribué à élaborer et qu'ils mettent en œuvre, chacun pour ce qui le concerne. La Présidence de ce Comité est assurée par le Délégué Métropolitain représentant la Présidente de la Métropole.

Des Comités ou Conseils spécifiques, dont la Présidence est assurée par le Délégué Métropolitain représentant la Présidente de la Métropole.

- Comité de pilotage Natura 2000 : instance réglementaire ; examine les bilans d'activité et donne son avis sur les programmes Natura 2000.
- Comité Consultatif des Massifs Forestiers : examine les bilans d'activités en matière de DFCI et donne son avis sur les programmes de travaux de prévention des incendies sur les massifs Concors – Sainte-Victoire.
- Conseil Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire : donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

D'autres Comités spécifiques pourront être mis en concertation avec les partenaires institutionnels sur des thématiques rendues nécessaires par l'actualité.

➤ Une Convention de partenariat et de gouvernance avec les communes et EPCI du Var :

La commune de Pourrières, le syndicat mixte Provence Verte Verdon et la communauté d'agglomération de la Provence Verte d'une part, la commune de Rians, le syndicat mixte Provence Verte Verdon et la communauté de communes Provence Verdon d'autre part, ont établi avec la Métropole Aix Marseille Provence une collaboration pour la mise en œuvre du projet de territoire labellisé et la préservation du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

Signée le 24 octobre 2024, elle définit les modalités du partenariat technique, administratif et financier et participe sur l'intégralité du périmètre labellisé à garantir une gestion et une préservation menées sur des valeurs partagées.

➤ Des Comités techniques et de pilotage de projets techniques

- Comité de suivi de la Charte des manifestations : chargé du suivi de la Charte. Est informé des programmes annuels de manifestation, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte des manifestations, fait des propositions d'évolution et d'adaptation.

- Comité Randonnée : co-animé avec la Direction de l'environnement du Département des Bouches-du-Rhône, est informé des bilans d'actions annuels et prépare les programmes annuels d'actions sur les sentiers de randonnée, et examine toutes questions relatives à la randonnée.
- Comités de pilotage de projets dont les enjeux rendent nécessaires la mise en place d'instances de suivi dédiées : valorisation de l'aire d'accueil de Bimont, Plan Paysage, Schéma d'Accueil du Public.

D'autres Comités techniques et de pilotage de projets techniques pourront être mis en concertation avec les partenaires institutionnels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article L. 341-15-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter préfectoral du 2 mai 2018 portant création d'un Comité technique et scientifique dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France » porté par la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n°2016_CT2_215 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 ;
- La délibération n° ENV 004-17/10/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 ;
- La délibération n° ENV 004-1135-16-CM du 17 octobre 2016 relative à la Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération ENV 001-1443-16-CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016, relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs concours et Sainte-Victoire, et des modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du 31 juillet 2020, relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n° AGRI-005-15894-24-BM du 18 avril 2024 relative à l'approbation de deux conventions de partenariat et de gouvernance pour la mise en œuvre du projet de territoire 2019-2025 du label rand Site de France Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FBPA-004-12805/22/BM du 15 décembre 2022 portant organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 25/398/CM du 18 juin 2025 désignant monsieur Arnaud Mercier, 8ème Conseiller délégué pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire, du Comité de Pilotage et du Comité technique et scientifique « Grand Site de France », du Comité de Pilotage Natura 2000 du site « Montagne Sainte-Victoire » et du Comité Consultatif Massif Forestier, du Conseil Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La sensibilité écologique et patrimoniale des territoires, les paysages exceptionnels de Concors et Sainte-Victoire, qui demandent en retour une démarche d'exigence et de qualité ;
- Le Label Grand Site de France attribué à la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site Concors Sainte-Victoire, constituant la garantie d'une gestion menée sur des valeurs partagées ;
- L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site et établit dans une démarche partenariale avec les acteurs du territoire au sein d'une gouvernance dédiée.

Délibère

Article unique :

Sont approuvées la constitution et la mise en place du Comité de gestion, du Comité de pilotage, du Comité technique et scientifique, des Comités spécifiques, et des comités techniques et de pilotage des projets techniques afin d'organiser la gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER